



Commune de  
**Messancy**

## **Communiqué aux gestionnaires et utilisateurs de salles de réception et de sport sur le territoire de la commune de Messancy**

### **Information N°3**

**CORONAVIRUS – 13.03.2020**

Mesdames, Messieurs, chers citoyens,

Vous n'êtes pas sans savoir que notre gouvernement fédéral a annoncé ce jeudi 12 mars 2020 une série de mesures visant à freiner au maximum la pandémie du Coronavirus ou COVID-19. Via sa première ministre Sophie Wilmès, il en appelle à la compréhension, au respect de ces mesures, à la solidarité entre tous afin de mener ce combat de front.

En tant qu'utilisateur et/ou gestionnaire de salle de sport ou de réception, nous vous informons que ce vendredi 13 mars, le Bourgmestre de la commune de Messancy a pris un arrêté de police visant à **fermer l'ensemble des salles de réception et de sport, y compris les clubs des jeunes, sur le territoire de la commune de Messancy.**

Cette mesure prend effet ce vendredi 13 mars 2020 à minuit jusqu'au 3 avril 2020. Le Collège communal suit de près les différentes mesures et informations prises par notre gouvernement. L'arrêté de police pourra donc être prolongé.

Nous en appelons à votre bienveillance pour appliquer ces mesures qui, nous le comprenons aisément, ne sont pas faciles mais bien nécessaires. Nous comptons sur votre collaboration pour relayer cette information à tous vos membres et tous vos utilisateurs.

Merci de votre attention,

Pour le Collège communal,

(s) Benoit Wagner,

Directeur Général

(s) Roger Kirsch

Bourgmestre